

<https://www.snetap-fsu.fr/GIPA-Garantie-Individuelle-du-Pouvoir-d-Achat.html>



# GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

- Les Dossiers - Action sociale -

Publication date: lundi 14 septembre 2015

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

## OBJET : information sur la GIPA : garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Cette note a pour but de présenter les modalités de demande de la GIPA.

### 1 : base juridique

- [décret du 6 juin 2008](#) n° 20086 539
- note de service du MAP [SG/SRH/SDMEC/N2008-1240](#) du 27 octobre 2008.
- arrêté du 4 février 2015 qui fixe les éléments à prendre en compte pour le calcul au titre de l'année 2015.

### 2 : les bénéficiaires

- les agents titulaires
- les agents publics non titulaires de l'Etat
- les agents non titulaires [CDD CDI](#)
- les agents à temps partiel ou incomplet le montant est attribué à hauteur de la quotité travaillée pendant la période de référence.

A noter que les agents contractuels doivent avoir été employés de manière continue sur la période de référence de 4 ans par le même employeur public.

### 3 : la mise en oeuvre

Les agents titulaires perçoivent cette indemnité par le ministère. Les agents non titulaires ont normalement été recensés par l'employeur (directeur de l'[EPL](#)) qui verse la [GIP](#) avant la fin de l'année.

### 4 : comment se fait le calcul ?

C'est une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) sur la période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix sur la même période.

Pour la mise en œuvre de la garantie en 2015, la période de référence est fixée du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014.

Calcul : soit  $G = \text{TIB de l'année de début de la période de référence} \times (1 + \text{inflation sur la période de référence}) - \text{TIB de l'année de fin de période de référence}$

Pour les périodes du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014, le taux de l'inflation et les valeurs annuelles du point

à prendre en compte sont :

taux de l'inflation : + 5.16%

valeur moyenne du point en 2010 : 55.4253 euros

valeur moyenne du point en 2014 : 55.5635 euros

Voir arrêté du 4 février 2015.

## **5 : comment faire votre calcul**

un calculateur [ici](#)